

Politique de l'Andra en matière de **protection des intérêts** (sûreté, santé-sécurité, environnement) **au bénéfice des générations présentes et futures**

L'Andra conçoit et met en œuvre au service de l'État des solutions de gestion sûres et concertées pour l'ensemble des déchets radioactifs français afin de protéger les générations présentes et futures.

PROTÉGER LES GÉNÉRATIONS PRÉSENTES ET FUTURES DES IMPACTS DES DÉCHETS RADIOACTIFS

La gestion des déchets radioactifs s'inscrit dans le cadre de l'application du principe fondamental de protection durable de l'homme et de l'environnement.

L'Andra conçoit et met en œuvre des solutions avec une approche intégrée de la protection, en prenant en compte les impacts radiologiques et chimiques et les aspects de long terme sur l'ensemble des phases de vie des installations.

L'Andra approfondit la connaissance de ses centres, notamment par la surveillance de l'environnement, et veille à préserver la mémoire sur le long terme.

DONNER LA PRIORITÉ ABSOLUE À LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS ET À LA LIMITATION DE LEURS CONSÉQUENCES

La sûreté est l'affaire de chacun, et en particulier des responsables opérationnels qui sont chargés de la maîtrise des risques sur l'ensemble du cycle de vie des installations de stockage.

La sûreté de l'homme et de l'environnement est toujours privilégiée dans les choix techniques et financiers que l'Andra doit faire en matière de conception et d'exploitation des sites de stockage.

L'Andra veille à assurer la qualité des opérations en élaborant la doctrine, en la mettant à jour régulièrement, et en mettant en place les démarches nécessaires à son appropriation par chacun.

Dans un contexte d'activités fortement sous-traitées, l'Andra organise la maîtrise pour ses installations comme pour ses projets, en tenant compte des FSOH.

PRÉSERVER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DE L'ENSEMBLE DES TRAVAILLEURS

Les dispositions en matière d'analyse et d'évaluation des risques pour la santé, la sécurité et la radioprotection des personnes conduisent à des actions concrètes, en incluant dans ces démarches les prestataires et les sous-traitants, en faisant tout pour éviter les accidents.

Chaque collaborateur est formé, a des objectifs clairs et met en œuvre les dispositions de prévention dans les meilleures conditions.

PROMOUVOIR LA TRANSPARENCE ET LA CONCERTATION, CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR UNE GESTION DURABLE ET SÛRE DES DÉCHETS RADIOACTIFS

La sûreté nucléaire repose sur un échange permanent et approfondi avec la société. L'Andra veille à prendre en compte les préoccupations de l'ensemble de ses parties prenantes.

L'Andra adapte sa culture et son organisation aux évolutions et aux demandes sociétales, notamment en matière de transparence, de dialogue et d'exigences environnementales.

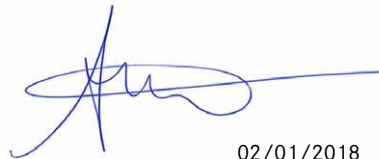
RECHERCHER EN PERMANENCE L'AMÉLIORATION DE NOS INSTALLATIONS ET DE NOS ACTIVITÉS

L'Andra évalue périodiquement sa politique de protection et l'efficacité de sa mise en œuvre au regard des technologies disponibles et du retour d'expérience.

L'Andra organise la collecte et l'analyse du retour d'expérience et des itérations de sûreté pour les installations en projet en mettant en œuvre son système de management rénové et simplifié et en favorisant la remontée d'information.

Le regard externe est favorisé. L'Andra met en œuvre un contrôle interne pour conforter son attitude interrogative sur les activités qu'elle mène. L'Andra favorise les échanges aux niveaux national et international qui contribuent à enrichir le retour d'expérience.

Pierre-Marie ABADIE
Directeur général de l'Andra



02/01/2018

